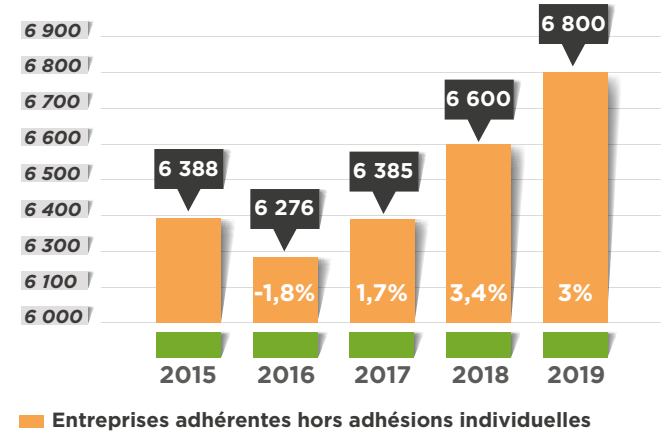
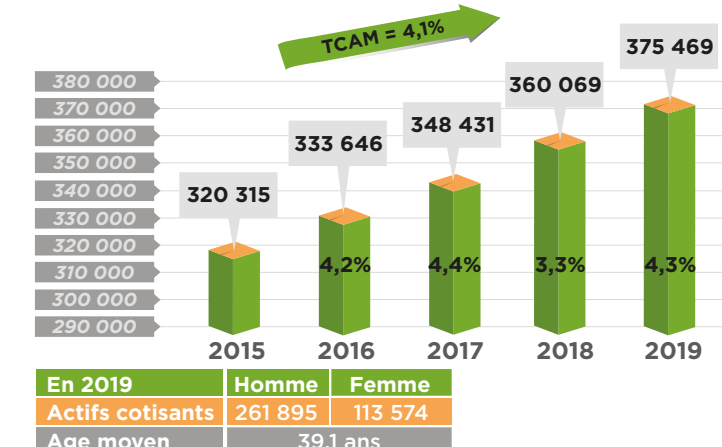


ACTIVITÉ DE LA CIMR AU 31 DÉCEMBRE 2019

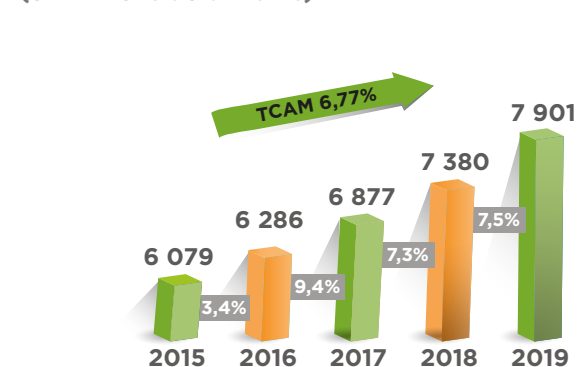
Évolution des entreprises adhérentes



Évolution des actifs cotisants



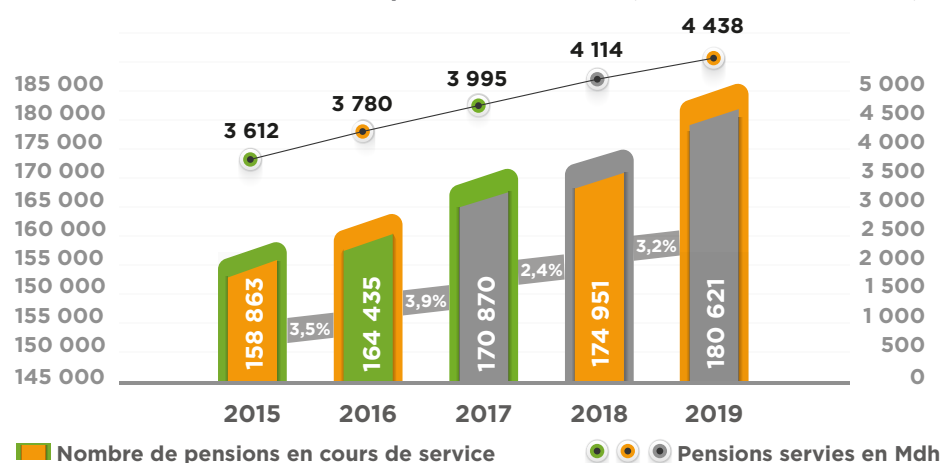
Évolution des contributions globales (en millions de dirhams)



Paramètres du régime en 2019

Salaire de référence pour l'exercice 2019	26,26
Valeur du point de liquidation pour l'exercice 2019	16,22
Valeur du point en service pour l'exercice 2019	12,76%
Taux de revalorisation de l'Option Capital 2019	3,50%

Évolution des allocataires et des pensions annuelles (en millions de dirhams)



BILAN ACTUARIEL 2019

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Retraités et ayants cause	62,8	62,8	62,8
Actifs et ayants droit	544	217,4	99,5
TOTAL	606,8	280,2	162,3

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
VAP des ressources	600,6	118,5	0

Les Provisions Techniques (calculées comme étant la valeur marché du fonds de prévoyance) sont évaluées à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Provisions Techniques	71	71	71

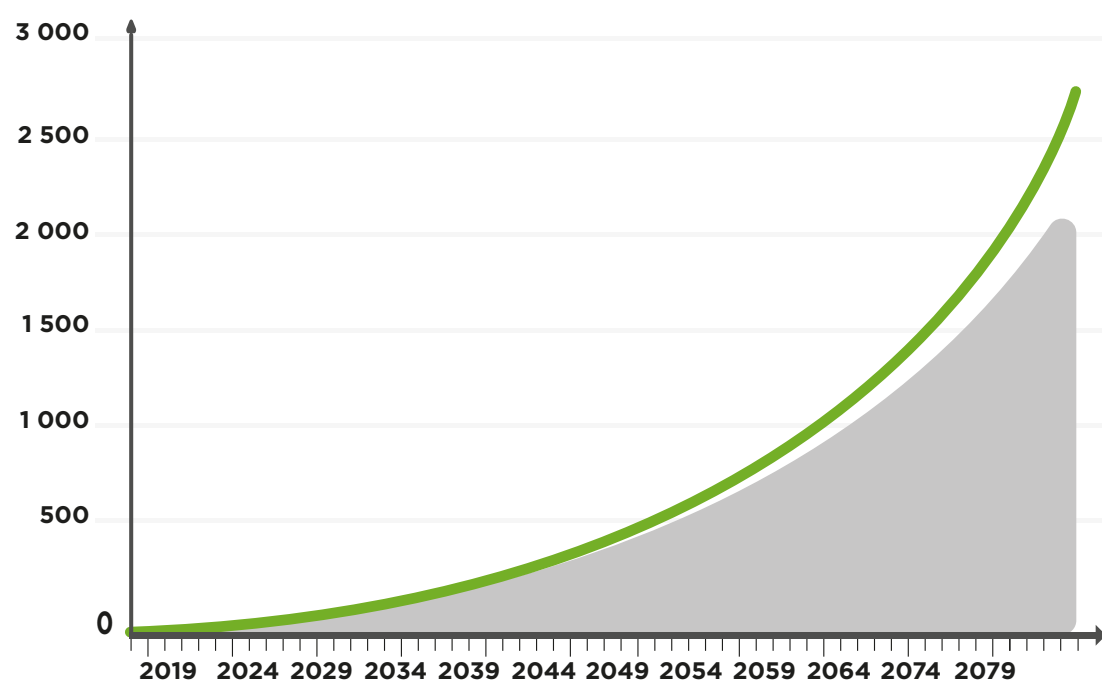
L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Engagement net non couvert	- 64,8	90,7	91,3

Le taux de préfinancement et le taux de couverture s'élèvent à :

EN MDS DH	GRUPE OUVERT	GRUPE SEMI FERMÉ	GRUPE FERMÉ
Taux de préfinancement	110,7%	67,6%	43,7%
Taux de couverture	43,7%	43,7%	43,7%

Projection des provisions techniques en valeur comptable (en Mds de dirhams)



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque le fonds est toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

Actif

	Exercice 31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amort	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	61 362 904 025	1 346 483 767	60 016 420 258	53 888 104 005
IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS	4 164 463	3 058 244	1 106 218	1 902 674
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 582 987	16 581 873	2 001 115	2 276 820
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	393 232 222	152 899 252	240 332 970	203 110 506
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60 946 924 353	1 173 944 399	59 772 979 954	53 680 814 005
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	4 862 439 286	2 082 472 636	2 779 966 651	2 497 610 045
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	-	-	-	-
TRESORERIE - ACTIF	50 699 491	-	50 699 491	50 687 685
TOTAL	66 276 042 803	3 428 956 403	62 847 086 400	56 436 401 734

Passif

	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
FINANCEMENT PERMANENT	62 260 273 824	56 048 506 738
RESERVES DE PREVOYANCE	35 565 201 927	33 534 816 020
PROVISIONS, FONDS ET RESERVES TECHNIQUES	26 687 241 399	22 503 560 772
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	-	-
DETTES DE FINANCEMENT	-	-
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	7 830 498	10 129 946
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF	-	-
PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	585 213 021	386 576 865
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	585 213 021	386 576 865
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-
TRESORERIE	1 599 555	1 318 131
TRESORERIE - PASSIF	1 599 555	1 318 131
TOTAL	62 847 086 400	56 436 401 735

Compte des produits et charges au 31 décembre 2019

Opération		
Libellé	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
1 COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS	30 927 584 164	28 950 738 502
2 PRESTATION ET FRAIS	32 132 133 541	27 442 599 262
3 RESULTAT DES OPERATIONS TECHNIQUES (1-2)	-1 204 549 377	1 508 139 240
4 PRODUITS DES PLACEMENTS	3 875 986 114	3 437 578 356
5 CHARGES DES PLACEMENTS	527 865 209	393 358 517
6 RESULTAT FINANCIER (4-5)	3 348 120 905	3 044 219 840
7 CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION	109 843 283	101 013 032
8 PRODUITS DE GESTION NON COURANTS	124 114 240	69 150 200
9 CHARGES DE GESTION NON COURANTES	127 456 579	74 878 438
10 RESULTAT DE GESTION NON COURANT (8-9)	-3 342 339	5 728 237
11 RESULTAT DE GESTION (3+6-7+10)	2 030 385 907	4 445 617 810
12 DOTATION À LA RÉSERVE DE PRÉVOYANCE	2 030 385 907	4 445 617 810
13 RESULTAT NET DE GESTION	-	-

	R19	R18	Var R19/R18
Taux de couverture technique*	150,8%	151,8%	-0,66%
Taux de couverture global**	204%	204,4%	0,19%

* Produits techniques / Charges techniques

** Total des produits / Total des charges

Inventaire du portefeuille en 2019

EN MDH	VALEUR MARCHÉ		POIDS EN VM	VARIATION YTD	VARIATION
	2018	2019	EN %	EN MDH	EN %
1 - ACTIONS	34 079	38 946	55,06%	4 867	14,28%
DIRECTES	19 349	22 731	32,14%	3 382	17,48%
FONDS DÉDIÉS	1 818	2 830	4%	1 012	55,65%
INTERNATIONAL	410	440	0,62%	30	7,32%
NON COTÉES	11 839	12 248	17,32%	409	3,45%
AUTRE	345	360	0,51%	15	4,29%
2 - OBLIGATIONS	26 256	29 909	42,28%	3 652	13,91%
FONDS DÉDIÉS	17 041	18 420	26,04%	1 379	8,09%
FONDS DÉDIÉS DETTE PRIVÉE	2 675	3 077	4,35%	402	15,01%
OBLIGATIONS EN DIRECT	697	521	0,73%	-176	-25,22%
COURT TERME	3 947	2468	3,49%	-1 479	-37,47%
3 - ALTERNATIFS	3 597	1 879	2,66%	-1 719	-47,78%
IMMOBILIERS	2 025	1 656	2,34%	-368	-18,19%
INFRASTRUCTURES	900	0	0%	-900	-100%
TOTAL	63 932	70 738	100,00%	6 806	10,64%

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION L'Assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les Autorités dans le cadre de la gestion de cette crise, interdisant les rassemblements, et après information de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire se fait par correspondance adressée à la CIMR à son siège social, 100 boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

En conséquence, l'Assemblée Générale ratifie ce mode de scrutin.

DEUXIÈME RÉSOLUTION L'Assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les Autorités dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et après information de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le Conseil d'administration de la CIMR arrêtant les comptes clos au 31 décembre 2019, s'est tenu exceptionnellement par visioconférence le 12 mai 2020.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et définitif aux administrateurs.

TROISIÈME RÉSOLUTION L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des Statuts, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 2019 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2019, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2019.

QUATRIÈME RÉSOLUTION L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des Statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

CINQUIÈME RÉSOLUTION L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2019, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de maintenir les paramètres techniques du régime pour l'exercice 2020, à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

SIXIÈME RÉSOLUTION L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateurs pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mai 2020 de :

- Mme. Rachida BENABDALLAH, représentant AGMA ;
- M. Chakib ALJ, représentant la CGEM ;
- M. Mehdi TAZI, représentant la CGEM.

et ce en remplacement de :

- M. Tajeddine GUENNOUNI, représentant MARJANE ;
- M. Salaheddine MEZOUAR, représentant la CGEM ;
- M. Jaouad HAMRI, représentant la CGEM.

Le mandat des nouveaux administrateurs expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif, au titre de leurs mandats d'administrateurs, aux administrateurs sortants et les remercie pour leurs contributions aux travaux du Conseil d'Administration.

SEPTIÈME RÉSOLUTION L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 12 mai 2020, décide le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de quatre ans de :

- M. Abdelhamid ADDOU, représentant la RAM ;
- M. Mohamed Hassan BENSALAH, représentant la FMSAR ;
- M. Khalid CHEDDADI, représentant AWB ;
- M. Mohamed EL KETTANI, représentant OGM ;
- M. Abdelmjid TAZLAOUI, représentant AMETYS ;
- M. Imad TOUMI, représentant MANAGEM.

Leur mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

HUITIÈME RÉSOLUTION Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.